



Compensation déplacement professionnel

Par Charlotte7

Bonjour,

Je travaille pour une entreprise faisant partie de la convention collective de l'ameublement et je suis amenée à faire des déplacements avec de longs trajets en avion et j'aimerais savoir si le trajet (plus de 11h) doit faire partie de la compensation ?

Exemple : je travaille le lundi, je prends l'avion lundi soir, je passe la nuit dans l'avion et je travaille directement en sortant de l'avion le mardi (aller et retour).

Je vais obtenir un jour de récupération car je vais travailler un jour du week-end, mais n'a t on pas le droit à des jours en plus pour ne pas avoir eu de vraies nuits de sommeil (en eco dans l'avion) ?

J'ai le statut cadre.

Merci pour votre aide,

Cha